

### École et Établissement

Nom :	<b>École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'université de Rennes-I</b>
Sigle :	<b>ENSSAT</b>
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Rennes
Site de l'école :	Lannion

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2019/05-01 ; n° 2016/06-06 ; n°2014/04-05

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité **Photonique**, en formation initiale sous statut d'étudiant

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité **Électronique**, appellation demandée « Systèmes numériques », en formation initiale sous statut d'étudiant

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité **Informatique**, en formation initiale sous statut d'étudiant

**Catégorie PE** (Périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité **Informatique, multimédia et réseaux**, en partenariat avec l'ITII Bretagne, appellation demandée « Informatique et technologies de l'Information, en partenariat avec l'ITII Bretagne », en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

**Catégorie NF** (Périodique, Nouvelle demande d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité **Photonique et Électronique** en partenariat avec l'ITII Bretagne, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

L'école met en place des contrats de professionnalisation.  
L'école propose un processus de VAE.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie de Lannion de l'université Rennes-I;
- Vu le rapport établi par Olivier AMMANN (membre de la CTI, rapporteur principal), Hervé COPPIER (expert auprès de la CTI), Raja CHIKY (experte auprès de la CTI), Francisco Javier ARCEGA

SOLSONA (expert international auprès de la CTI), Charleen ATTIOGBE (experte élève-ingénieure auprès de la CTI),

- Et présenté en assemblée plénière de la CTI le 8 juin 2021 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité <b>Photonique</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité <b>Systèmes numériques, en remplacement de l'intitulé Électronique</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité <b>Informatique</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I spécialité <b>Informatique et technologies de l'Information, en partenariat avec l'ITII Bretagne, en remplacement de l'intitulé informatique, multimédia et réseaux, en partenariat avec l'ITII Bretagne</b>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I spécialité <b>Informatique et technologies de l'Information, en partenariat avec l'ITII Bretagne, en remplacement de l'intitulé informatique, multimédia et réseaux, en partenariat avec l'ITII Bretagne</b>	Formation continue	2021	2025-2026	maximale

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité <b>Photonique et Électronique en partenariat avec l'ITII Bretagne</b>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2024-2025	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité <b>Photonique et Électronique en partenariat avec l'ITII Bretagne</b>	Formation continue	2022	2024-2025	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'École**

- Poursuivre la mise en place de la démarche qualité pour l'amélioration continue et mettre en place un système d'information adapté

- Renforcer la visibilité de l'école sur le plan national et international en vue d'améliorer les mobilités entrantes
- Mettre en conformité avec R&O la mobilité sortante à l'international à savoir un semestre pour les 3 formations initiales sous statut étudiant
- Participer à la structuration et au développement de l'association des anciens élèves
- Faciliter les échanges apprentis/étudiants dans l'établissement

### **Pour les spécialités**

#### **Systèmes numériques**

- Poursuivre la politique d'attractivité de la formation

#### **Informatique et technologies de l'Information en partenariat avec l'ITII Bretagne**

- Diminuer les durées des alternances de première et deuxième année pour appliquer une pédagogie de l'alternance
- Renforcer l'exposition à la recherche

#### **Photonique et Électronique en partenariat avec l'ITII Bretagne**

- Diminuer les durées des alternances de première et deuxième année pour appliquer une pédagogie de l'alternance

L'école établira **un rapport intermédiaire sur l'ensemble des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI à l'adresse suivante : greffe-cti@education.gouv.fr.

### **Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants :**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université Rennes-I, spécialité <b>Photonique</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université Rennes-I, spécialité <b>Systèmes numériques</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université Rennes-I, spécialité <b>Informatique</b>	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université Rennes-I spécialité <b>Informatique et technologies de l'Information, en partenariat avec l'ITII Bretagne</b>	2021	2025-2026

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 8 juin 2021.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON